

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

ORGANIZAÇÃO DA
UNIDADE AFRICANA



ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE

منظمة الوحدة الافريقية

Addis Ababa - Ethiopia - Box 3243 Tel. 517700 Telex 21046 Fax (2511) 513036

CONSEIL DES MINISTRES
CINQUANTE-HUITIEME SESSION ORDINAIRE
21 - 25 JUIN 1993
LE CAIRE, EGYPTE

CM/Cttee B/Rpt (LVIII)

RAPPORT DE LA COMMISSION "B"

RAPPORT DE LA COMMISSION "B"

1. La réunion de la Commission s'est tenue du 22 au 24 juin 1993. Elle a été présidée par le deuxième Vice-Président du Conseil... (Tanzanie) représenté par... S.E. l'Ambassadeur M.S.H. Sarakikya. Le rapporteur était le Cameroun. Dans sa déclaration liminaire, le Président a souhaité la bienvenue à toutes les délégations et a attiré leur attention sur les nombreux points inscrits à l'ordre du jour. Il a rappelé que la majorité des rapports relatifs aux points de l'ordre du jour avait déjà été examinée dans des réunions techniques de l'OUA, et a invité les délégations à centrer leur attention sur les principales questions afin d'accélérer les travaux.

2. Il a ensuite dirigé les travaux de la réunion, conformément à l'ordre du jour suivant adopté par le Conseil.

I. QUESTIONS ECONOMIQUES

1. Rapport sur l'évaluation des résultats de la Sixième Foire Commerciale Panafricaine de l'OUA et sur les préparatifs en vue de la Septième Foire Commerciale Panafricaine.
2. Rapport du Secrétaire Général sur les activités du Fonds Spécial d'Assistance d'Urgence pour la Lutte contre la Sécheresse et la Famine en Afrique (CM/1779(LVIII)).

II. EDUCATION, SCIENCE, CULTURE, AFFAIRES SOCIALES ET ENVIRONNEMENT

1. Rapport du Secrétaire Général sur l'élaboration de la Convention Internationale sur la lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la Sécheresse et/ou la Désertification, en particulier en Afrique ainsi que sur la création d'une Commission de haut niveau sur le Développement Durable (CM/1781(LVIII)).
2. Rapport du Secrétaire Général sur la Conférence Internationale sur l'Assistance à l'Enfant Africain (CM/1783(LVIII)).
3. Rapport du Secrétaire Général sur le Rôle et la Contribution des Femmes Africaines au Développement Politique et Socio-Economique du Continent, CM/1784(LVIII).

4. Rapport du Secrétaire Général sur la Stratégie Régionale Africaine sur la Nutrition (1993-2003): Suivi de la Conférence Internationale sur la Nutrition. CM/1785(LVIII)

III. POINTS PROPOSES PAR LES ETATS MEMBRES

1. Conférence Panafricaine sur l'Education des Filles (point proposé par le Burkina Faso) CM/1764(LVIII) Add.III.
2. Le rôle de la Confédération Panafricaine des Employeurs dans l'actuelle phase critique du développement de l'Afrique (point proposé par l'Egypte) CM/1764(LVIII) Add.IV.
3. Situation des Pays les moins avancés (point proposé par le Soudan) CM/1764(LVIII) Add.V.
4. Appel lancé par le Comité International d'Olympique pour l'édification de la Paix grâce au sport (point proposé par le Nigéria) CM/1764(LVIII) Add.VI

Point 1 de l'Ordre du Jour : Questions Economiques

- (1). Rapport sur l'Evaluation des résultats de la Sixième Foire Commerciale Panafricaine de l'OUA et sur les préparatifs en vue de la Septième Foire Commerciale Panafricaine.
3. Un Représentant du Secrétariat a présenté le document CM/1777(LVIII) intitulé "Rapport sur l'Evaluation des résultats de la Sixième Foire Commerciale Panafricaine de l'OUA et sur les préparatifs en vue de la Septième Foire Commerciale Panafricaine. Il a mis en exergue les principaux éléments du document tels que les objectifs de la Foire, les activités préparatoires, les importantes manifestations de la Foire au plan commercial. Il a en outre souligné la réussite de la Foire et les problèmes administratifs rencontrés pendant sa tenue, ainsi que les recommandations proposées par le Secrétariat au Conseil pour adoption. Il a ensuite souligné la nécessité pour le Conseil d'autoriser le Secrétaire général de l'OUA à avoir recours aux fonctionnaires gouvernementaux des Etats membres compétents dans l'organisation des foires commerciales.
4. Suite à cette présentation, certaines délégations, tout en appuyant les recommandations du rapport, ont demandé des éclaircissements sur certains points. Elles ont, par ailleurs, demandé instamment qu'à l'avenir le secteur privé soit associé aux Foires Commerciales.

5. La représentante de Madagascar a informé la réunion que le montant de 8.887 \$EU que devait son pays à la Foire Commerciale Internationale du Zimbabwe pour location d'espace, a déjà été réglée par arrangement entre la CEE et le Zimbabwe.

6. Après les éclaircissements fournis par le Secrétariat sur les points soulevés, la réunion a pris note du rapport et a adopté les recommandations suivantes, à savoir que :

- i) le Comité d'Organisation pour la Foire Commerciale Panafricaine ait recours à des experts compétents en matière de foires commerciales directement identifiés par le Secrétaire Général, qui constituerait une équipe technique chargée d'aider le Secrétariat de l'OUA et les autres institutions à organiser la Septième et les prochaines Foires Commerciales Panafricaines de l'OUA;
- ii) Le Secrétariat de l'OUA entreprenne immédiatement une mission de programmation pour ces institutions ainsi que pour le prochain pays hôte, le Nigéria, en vue d'établir un programme de travail pour l'Organisation de la Septième Foire Commerciale Panafricaine;
- iii) Dans le cadre de sa contribution aux activités préparatoires, le Secrétariat de l'OUA en collaboration avec les organisations internationales compétentes, y compris le Centre du Commerce International doit aider les Etats membres à identifier les produits qui ont une importance économique évidente afin qu'ils puissent tirer le maximum de bénéfices de ces foires commerciales et engendrer l'impact commercial nécessaire;
- iv) Le Secrétariat de l'OUA doit déployer davantage d'efforts pour solliciter des fonds de la part de la Communauté des donateurs en vue d'aider les pays africains les moins avancés à participer à la Septième Foire Commerciale Panafricaine. Tous les Etats membres pouvant bénéficier de l'assistance au titre de la Convention ACP/CEE de Lomé IV sont instamment invités à inclure, dès que possible, la Septième Foire Commerciale Panafricaine, dans leurs programmes nationaux respectifs devant être financés par la CEE;
- v) Le Secrétariat de l'OUA, dans le cadre du suivi et en vue de la préparation de la Septième Foire Commerciale Panafricaine et en collaboration avec le CCI, organise des réunions acheteur/vendeur et des ateliers/symposiums spécialisés;

- vi) Le Secrétariat de l'OUA doit intensifier davantage la campagne de publicité préliminaire aux foires et entreprendre des missions pour mobiliser une participation accrue du secteur privé par le biais des chambres de commerce des Etats membres;
- vii) L'OUA et le CCI doivent intensifier leurs efforts visant à mettre en place le système panafricain d'informations commerciales (PANAFTIS).

Point 2 de l'Ordre du jour : Rapport du Secrétaire Général sur le Fonds Spécial d'Assistance d'Urgence, pour la lutte contre la sécheresse et la Famine en Afrique Doc. CM/1779 (LVIII)

7. En introduisant le rapport sous-examen, le représentant du Secrétariat a tout d'abord mis l'accent sur la situation de la sécheresse endémique qui sévit dans la plupart des pays africains. Cette situation, a-t-il déclaré, préoccupe l'ensemble des Etats membres. C'est dans ce cadre qu'il a souligné la nécessité de préserver le Fonds qui est un instrument de solidarité agissante.

8. Il a ensuite attiré l'attention de la Commission sur la situation financière du Fonds dont les ressources diminuent considérablement. Le représentant du Secrétariat a informé la Commission du versement de 1.000.000SEU représentant la contribution statutaire de l'OUA pour l'exercice financier 91/92.

9. Il a également fait état de la mise en application des décisions et recommandations prises par le Comité directeur du Fonds. Ces recommandations ont trait à la campagne de sensibilisation et de mobilisation de ressources financières additionnelles.

10. Il a en outre rappelé les annonces de contributions faites par la Tunisie (50.000\$) et le Soudan (100.000 tonnes de céréales) et a lancé un appel aux Etats membres qui ont fait des annonces de contribution pour qu'ils honorent leur engagement.

11. Le représentant du Secrétariat a informé la Commission que les mandats des sept Etats membres du Comité Directeur suivants arrivent à leur terme:

Afrique de l'Ouest-Gambie -Mauritanie
Afrique de l'Est - Kenya
Afrique Centrale - Rwanda
Afrique Australe - Zambie et Malawi
Afrique du Nord - Libye

12. Il a invité les doyens des différentes régions à mener les consultations nécessaires pour désigner les nouveaux Etats membres devant siéger au Comité.

Débats

13. Au cours des débats, toutes les délégations qui ont pris la parole ont remercié le Secrétariat pour la qualité et la clarté de son rapport qui met en lumière la situation financière critique du Fonds. Ce rapport fait état des activités durant la période sous examen pour mobiliser des nouvelles ressources financières. Elles ont à cet égard fait leurs recommandations de la 16ème session du Comité Directeur du Fonds.

14. La Commission a pris note du rapport du Secrétaire Général et a approuvé les recommandations de la 16ème Session du Comité Directeur du Fonds Spécial. Elle a demandé que le Comité Directeur du Fonds mène les consultations pour la désignation d'autres membres et présente un rapport au Conseil à sa prochaine session.

Point II (1) de l'Ordre du Jour

Rapport du Secrétaire Général sur la Préparation pour l'élaboration d'une Convention Internationale pour la lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ainsi que sur la création d'une Commission de Haut-Niveau pour un Développement Durable
Document CM/1781 (LVIII)

15. Le rapport a été présenté par le Secrétaire Général Adjoint chargé du Département de l'ESCAS (Education, Science, Culture et Affaires Sociales). Dans ses remarques liminaires, le Secrétaire Général Adjoint a déclaré que ledit rapport avait été soumis au Conseil conformément à la Résolution CM/Res.1438 (LVII). Il a rappelé que cette résolution demandait au Secrétaire général de l'OUA agissant en coopération avec le Secrétaire général des Nations Unies, par le biais de ses programmes et agences spécialisés concernés et autres institutions pertinentes, de fournir le soutien nécessaire, et en particulier, d'accorder une assistance technique et financière aux Etats Africains, dans le cadre du processus des négociations du CIN/D.

16. Le Secrétaire général adjoint a également signalé, que la 57ème session avait chargé le Secrétaire général d'organiser une réunion inter-gouvernementale d'experts à Nairobi, en Mai 1993, afin de définir les éléments techniques et juridiques devant être utilisés pour rédiger le texte de l'Afrique en vue de l'adoption d'une position africaine commune durant les négociations. Par ailleurs, le Secrétaire général adjoint a signalé que la 57ème session avait décidé de créer un Groupe de Travail Ad Hoc d'Experts Inter-gouvernementaux afin de fournir l'appui juridique

et technique au groupe africain durant tout le processus des négociations du CIN/D.

17. Concernant la décision de convoquer une réunion d'experts, il a informé le Comité qu'une telle réunion s'est tenue à Nairobi, Kénya, du 3 au 5 Mai 1993, avec le soutien financier et technique des membres du Secrétariat conjoint. Il a présenté en détail les éléments techniques et juridiques définis par les 3 groupes de travail mis sur pied au cours de la réunion de Nairobi. Il a informé le Comité que le premier groupe de travail a élaboré les premiers éléments qui devaient définir le cadre général de la Convention. Le second groupe de travail a examiné les points stratégiques généraux y compris la détermination des divers intérêts, l'identification des obstacles et la proposition des mesures pour éliminer les obstacles, de même que des positions spécifiques de repli. Le troisième groupe a traité des éléments de fonds concernant les dispositions spéciales, les mesures et les programmes spécifiques à l'Afrique. Ce groupe a identifié cinq principaux domaines:

- (i) la sécurité alimentaire et énergétique;
- (ii) la gestion rationnelle des ressources naturelles pour un développement durable;
- (iii) le développement de la recherche, l'information et la formation;
- (iv) le renforcement institutionnel et le mécanisme financier;
- (v) la promotion et le renforcement de l'intégration régional et la coopération internationale.

18. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la réunion de Nairobi ainsi que les consultations entreprises par le Groupe Africain pendant les sessions de CIN/D qui s'est tenue à Nairobi du 24 Mai au 3 Juin 1993, et les échanges d'informations qui ont eu lieu pendant la session de fond du CIN/D ont permis au Secrétariat de l'OUA de consolider le projet de la contribution de l'Afrique au CIN/D et ce, en élaborant un nouveau document intitulé: "Projet de contribution de l'Afrique pour l'Elaboration d'une Convention Internationale pour la lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la Sécheresse et/ou la Désertification, en particulier en Afrique" (CM/1781 (LVIII) Annexe II. Il a informé la Commission que ce document sera examiné ultérieurement par le Groupe Ad Hoc des Experts durant la première semaine du mois de Juillet, avant qu'il ne soit soumis au CIN/D, à titre de contribution préliminaire de l'Afrique en attendant son examen par la réunion des Ministres Africains s'occupant des questions de l'environnement. Il a remercié tous les membres du Secrétariat conjoint (PNUD, PNUE, UNSO, BAD et CEA) pour le soutien qu'ils ont accordé au Groupe

Africain et a émis le voeu que le Groupe puisse continuer de bénéficier de ce soutien pendant tout le processus CIN/D.

19. Au cours du débat qui s'en est suivi, les participants ont exprimé leur satisfaction pour le rôle décisif joué par l'OUA dans la coordination et l'harmonisation des positions des pays africains. Les participants ont mis l'accent sur l'impérieuse nécessité d'une coordination continue et harmonieuse des points de vue dans le but de garantir une approche concertée de l'Afrique tout au long du processus du CIN/D. Il a été également estimé qu'une coordination entre l'OUA et les Ministères responsables d'une part, et le Groupe Africain à New York d'autre part, était essentielle: les participants étaient unanimes à souligner que le Groupe Africain à New York devrait assumer un rôle important dans les négociations entre l'Afrique et les autres régions du monde. Les participants ont également insisté sur la nécessité pour les Etats africains de participer au niveau ministériel aux différentes sessions du Comité de négociations dans le but, non seulement d'apporter le poids politique de l'Afrique, mais aussi de donner les orientations nécessaires pour l'élaboration de l'Instrument sur l'Afrique qui est partie intégrante de la Convention.

20. Des représentants des institutions spécialisées du système des Nations Unies ont pris la parole pour exprimer leur satisfaction à l'égard de l'initiative que l'OUA a prise en coordonnant les activités des membres du Secrétariat conjoint. Le représentant de l'UNESCO a exprimé la disponibilité de son organisation à collaborer avec l'OUA et les Etats membres de l'OUA dans le cadre des efforts pour la lutte contre la sécheresse et la désertification. Il a indiqué que pendant la période 1994/95, l'UNESCO continuera d'encourager les efforts déployés en Afrique en vue d'un développement durable, notamment dans le cadre de programmes tels que "l'Homme et la Biosphère, le projet interdisciplinaire appelé " Education et Information en matière d'Environnement et Population pour le Développement Humain", et du projet "Peuples et Plantes", ainsi que le programme "Priorité - Afrique".

21. Le représentant de l'UNICEF a rappelé à la Commission l'existence d'un Fonds intitulé: "Fonds pour l'Enfant et l'Environnement" dont les Etats membres peuvent, sur demande, obtenir une assistance pour le financement d'activités et programmes nationaux. Le représentant du PNUE a exprimé la disponibilité de son institution à continuer de soutenir les efforts consentis par l'Afrique et à participer activement aux activités des membres du Secrétariat conjoint.

22. Le représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a déploré que, du fait que la réunion du Groupe d'experts de l'OUA tenue à Nairobi, du 3 au 6 mai, ait coïncidé avec la 19ème session de la Conférence des Ministres africains de la planification économique et du développement de

la CEA, la Commission n'avait pas pu y être représentée. Il a informé le Conseil qu'après avoir évalué les résultats de la réunion du Groupe d'experts de l'OUA à la 17ème session du Conseil d'administration du PNUE et ceux de la première session des négociations du CIND, la CEA avait envoyé à temps un rapport détaillé dont il devait être tenu compte lors de l'élaboration du document que l'OUA devait soumettre au CIND.

23. Le représentant du CIND a remercié le Secrétariat de l'OUA pour avoir coordonné les activités dans le cadre du processus du CIND et a donné des détails concernant ce processus. Il a également souligné que, tout au long du processus des négociations, le cas spécifique de l'Afrique ainsi que la question de la globalité du phénomène devront toujours rester présents à l'esprit.

24. A la fin du débat, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général, a fait siennes toutes les recommandations issues de la réunion de Nairobi (3-6 mai 1993) et a décidé ce qui suit :

- i) Compte tenu de la nécessité d'identifier un porte-parole pour l'Afrique tout au long des négociations du CIND, les participants étaient d'avis que vu la complexité des négociations, il serait plus judicieux pour l'Afrique de désigner au moins deux personnes pour parler en son nom;
- ii) Il faudrait apporter au Groupe africain qui participe aux négociations du CIND l'appui politique nécessaire et lui confier un mandat précis afin qu'il puisse continuer à défendre les intérêts de l'Afrique à ce qu'ils soient dûment pris en compte dans la Convention;
- iii) Des mesures devraient être prises pour que l'élaboration de l'Instrument spécifique sur l'Afrique soit élaboré en conformité avec la décision de l'Assemblée générale, et en aucun cas la Res.47/188 de consensus ne devrait faire l'objet d'un nouveau débat;
- iv) Les Africains devraient poursuivre les négociations d'une seule voix et ne pas se laisser diviser par des forces externes;
- v) Les consultations et la coopération Nord/Sud et Sud/Sud, notamment en matière d'échange d'expériences et d'informations, sont nécessaires pendant et après les négociations;
- vi) Tous les intérêts de l'Afrique, y compris la question de l'utilisation rationnelle et de la gestion des ressources forestières et les politiques nationales de

reboisement devraient être pris en compte au cours des négociations, et il faudrait explorer les possibilités des mesures compensatoires;

- vii) Il faudrait explorer les possibilités d'obtention de ressources supplémentaires en vue de financer la mise en oeuvre des dispositions de la Convention, notamment l'instrument spécifique pour l'Afrique;
- viii) Il est impérieux de coordonner et d'harmoniser les activités et les positions de l'OUA et des Etats membres ainsi que celles de l'OUA et des organisations sous régionales;
- ix) Compte tenu de l'interdépendance des éco-systèmes du monde, il est impérieux d'établir des programmes de lutte contre la désertification qui pourraient être financés par le recyclage de la dette publique extérieure afin d'assurer la protection de l'environnement. Il faudrait également explorer les modalités de la conversion de la dette en investissements pour la lutte contre la désertification.

Point II (2) de l'Ordre du Jour : Rapport du Secrétaire Général sur la Conférence Internationale sur l'Assistance à l'Enfant Africain (CIAEA) - Doc. CM/1783 (LVIII)

25. Le rapport sur ce point a été présenté par un représentant du Secrétariat de l'OUA qui a déclaré que la Conférence tenue à Dakar, Sénégal, du 25 au 27 novembre 1992 était la suite naturelle et directe de la Conférence Mondiale sur l'Enfant et de la Résolution CM/Res.1360 (LIV) sur la mise en oeuvre de la Décennie Africaine pour la Survie, la Protection et le Développement de l'Enfant. Il a en outre ajouté que les Ministres Africains de la Jeunesse/Enfants, des Affaires Sociales, du plan, des finances, de la santé ainsi que des éminentes personnalités, des représentants de la Communauté Internationale et des ONG Africaines et internationales ont participé aux travaux de cette Conférence ministérielle.

26. Le représentant du Secrétariat a souligné le caractère historique de la Conférence Internationale sur l'Assistance à l'Enfant Africain (CIAEA) à laquelle ont participé des ONG africaines et étrangères et dont les Comités étaient co-présidés par des pays africains et non-africains. S'agissant des objectifs de la CIAEA, il a signalé qu'ils consistaient à promouvoir un dialogue entre l'Afrique, les donateurs et la communauté internationale dans le cadre de la survie, la protection et le développement de l'Enfant, à mobiliser les donateurs en faveur des programmes d'action nationaux, notamment en termes de soutien financier; à assurer par ailleurs un flux adéquate de ressources financières, en vue de la réalisation des objectifs fixés en

faveur de l'Enfant au niveau national, par une réaffectation des crédits budgétaires en vue d'accroître les fonds publics consacrés aux programmes en faveur de la femmes et de l'Enfant,

tels que préconisé par les Programmes d'Action Nationaux et accroître le montant de l'APD en faveur de l'Enfant en Afrique.

27. Il a également souligné que le thème de la Conférence était d'investir en l'Enfant en Afrique et de conduire des activités en faveur de l'Enfant Africain durant les années 90 et au-delà et que les questions qui figuraient à l'ordre du jour portaient sur l'hygiène, la nutrition, l'éducation, l'eau et le système sanitaire, les petites filles, les enfants vivant dans des conditions difficiles, y compris les réfugiés et les personnes déplacées. Par ailleurs, il a expliqué que la Conférence a accordé une importance particulière aux plans d'action nationaux ainsi qu'au document de base intitulé "L'Avenir de l'Afrique" : ses enfants, l'Investissement Humain Priorités pour les Années 1990".

28. Rappelant les résultats de la Conférence, le représentant du Secrétariat a indiqué que la Conférence avait adopté le "Consensus de Dakar" comme faisant partie des initiatives qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de mise en valeur des ressources humaines par des Gouvernements Africains et leurs partenaires au développement, en accordant la priorité à l'enfant africain. Il a également indiqué que, bien que le consensus souligne l'importance d'une action de suivi au niveau des Etats membres, la nécessité d'une collaboration multinationale devrait être reconnue. Il a souligné l'importance du renforcement des actions et de la nécessité de disposer de mécanismes de suivi axés sur l'action aux niveaux national, sous-régional, continental et internationale, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux et des engagements pris par la Conférence de Dakar.

29. A cet égard, il a expliqué que la Conférence a chargé l'OUA d'assurer le principal rôle dans la mise en oeuvre du consensus de Dakar, en particulier en ce qui concerne la création d'un mécanisme continental, sous les auspices de l'OUA, avec le soutien de l'UNICEF, de la CEA, de la BAD et des institutions compétentes des Nations Unies et d'autres organisations. Le mécanisme sera chargé de suivre, d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre des Plans d'Action nationaux à tous les niveaux et de soumettre des rapports intérimaires à la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

30. Pour terminer, il a souligné que l'Afrique devrait, compte tenu de la crise socio-économique qui prévaut, prendre l'initiative du dialogue avec la Communauté Internationale, sur les voies et moyens permettant de réaliser les objectifs préconisés dans la déclaration et le Plan d'Action du Sommet mondial. Il a également invité la réunion à adopter le Consensus

de Dakar et le Plan d'Action et à ratifier la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'Enfant.

31. Au cours du débat qui s'en est suivi, les délégués ont remercié le Secrétariat pour le rapport détaillé qu'il a présenté et ont invité les Etats membres à poursuivre le dialogue avec la Communauté Internationale. Certaines délégations ont demandé des éclaircissements sur la composition du mécanisme de suivi devant être mis en place sous les auspices de l'OUA. Il a été rappelé que ce mécanisme de suivi serait de composition tripartite sous les auspices de l'OUA et regroupant les Etats membres, les organisations intergouvernementales/internationales concernées et des experts indépendants recrutés à titre personnel et ceci conformément aux paragraphes 42 et 43 du "Consensus de Dakar.

32. La Commission a pris note du rapport et a approuvé le Consensus de Dakar et le Plan d'Action.

Point II. 3 de l'Ordre du Jour : Rapport du Secrétaire Général sur le Rôle et la Contribution de la Femme Africaine au développement politique et socio-économique CM/1784 (LVIII).

33. Dans sa présentation du point de l'ordre du jour relatif au Rapport du Secrétaire Général sur le Rôle et sur la Contribution de la Femme Africaine au développement politique et socio-économique, le Représentant du Secrétariat a indiqué que les femmes représentent plus de cinquante pour cent de la population africaine et qu'elles constituent une ressource humaine importante, réelle et potentielle. Cette ressource peut être exploitée et utilisée d'une manière optimale, dans le cadre des efforts déployés en vue du redressement et du développement de l'Afrique. Il a souligné qu'en dépit des efforts significatifs déployés tant par l'OUA, en sa qualité d'Organisation continentale, que par les Etats africains et par les institutions spécialisées des Nations Unies pour mettre au point des mécanismes et créer des structures en vue de la promotion du rôle de la femme et de l'amélioration de sa situation. Les politiques et les programmes doivent encore être clairement définis et doivent refléter une volonté politique sincère de changement et d'amélioration des conditions qui empêchent la promotion de la femme.

34. Il a en outre indiqué qu'en tant qu'Organisation qui regroupe les décideurs politiques de l'Afrique au plus haut niveau, l'OUA constitue le forum pour assurer la coordination et fournir les directives politiques au nom de la femme africaine. Il a souligné que l'Unité des Femmes de l'OUA doit être dotée des pouvoirs qui lui permettront de diriger les activités de coordination pour toute action nécessitant la position de

l'Afrique sur les questions de la femme.

35. Le représentant de l'OUA a également indiqué qu'il est d'une importance cruciale que les Etats membres préparent et contribuent effectivement à la prochaine Conférence Mondiale sur la Femme qui se tiendra à Beijing, Chine en 1995 et qu'ils soient massivement représentés à la Conférence Régionale Préparatoire prévue à Dakar, Sénégal en Novembre 1994.

36. Les délégations qui ont pris la parole ont souligné l'importance d'une Unité des Femmes au sein de l'OUA et ont relevé la nécessité vitale d'une étroite coordination de ses activités avec celles de la CEA, des autres Institutions des Nations Unies, des ONG et des Points Focaux des programmes des femmes pour le développement, en vue d'harmoniser leurs efforts. Les délégations ont toutefois préconisé que les projets des femmes orientés vers l'action devraient bénéficier d'une plus grande assistance et qu'à l'avenir soit présenté un rapport plus exhaustif sur les activités de l'OUA relatives aux questions de la femme.

37. Pour conclure, le Président de la Commission a estimé qu'aucun développement significatif ne saurait être réalisé sans la participation entière et effective des femmes et que l'OUA devrait bénéficier de tout le soutien nécessaire en vue de jouer un rôle prépondérant pour articuler la position coordonnée de l'Afrique dans le cadre de l'intégration totale des femmes aux efforts de développement.

Point II (4): Rapport du Secrétaire Général sur la stratégie régionale africaine sur la nutrition (1993-2003): suivi de la Conférence Internationale sur la nutrition DOC.CM/1785 (LVIII)

38. Un représentant du Secrétariat Général a présenté le document CM/1785 (LVIII) sur le rapport du Secrétaire Général sur la stratégie régionale africaine sur la nutrition (1993-2003): suivi de la Conférence Internationale sur la Nutrition. Il a attiré l'attention sur l'aggravation de la situation dans le domaine de la malnutrition en Afrique et sur la nature complexe de ses causes aux niveaux communautaire, national et régional.

39. Il a ensuite informé les délégués des dispositions que l'OUA avec l'UNICEF, l'OMS et la FAO, qui constituent le groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition, a prises pour la préparation du document sur la stratégie régionale africaine et dans quelle mesure les Etats membres ont été associés à la rédaction définitive du document. Il a souligné que l'Afrique est le seul continent qui a participé à la Conférence Internationale sur la nutrition (CIN) avec une stratégie commune, bien élaborée, qui a été approuvée par le Sous-Comité des Nations Unies sur la nutrition.

40. Le Président, tout en résumant la note introductive du Secrétariat, a rappelé aux délégués que le document a déjà été examiné par les experts africains dans divers forums. Il a demandé aux délégués de prendre note de la stratégie pour recommandation à la 58ème session du Conseil des Ministres.

41. La Commission a, par conséquent, pris note du rapport.

Point III de l'ordre du jour : "La Conférence Panafricaine
sur l'Education des Filles"
CM/1764 (LVIII) Add.III

42. Le représentant du Burkina Faso a présenté le point sur "la Conférence Panafricaine sur l'Education des Filles" tel que contenu dans le document CM/1764(LVIII)Add.III. Il a souligné l'importance de l'éducation des filles en tant que facteur principal pour le développement des Etats membres africains, et indiqué que c'était sur cette base que son pays avait invité tous les Etats membres à une Conférence afin de discuter des voies et moyens de promouvoir l'éducation des filles. Il a informé le Comité que dans la "Déclaration de Ouagadougou" qui a été adoptée par la Conférence, les participants ont demandé à l'OUA d'accorder la priorité à l'éducation des petites filles et de prendre des mesures concrètes en vue de réduire la disparité qui règne entre l'éducation des garçons et celle des filles, d'ici à l'an 2000, et ce, conformément au consensus de Dakar.

43. Enfin, il a lancé un appel au Conseil pour qu'il approuve la "Déclaration de Ouagadougou" et demandé au Secrétaire Général de l'OUA de suivre de près la mise en oeuvre de ladite Déclaration, en collaboration avec les Etats membres, les institutions concernées des Nations Unies et les ONG qui travaillent dans ce domaine.

44. Certaines délégations, qui ont pris la parole, ont exprimé leurs remerciements au Burkina Faso pour ses initiatives et leur soutien total à la Déclaration en indiquant que l'éducation des filles d'aujourd'hui signifie l'éducation des mères des générations futures.

45. Des délégations ont également mentionné les facteurs religieux, culturels et financiers qui pourraient entraver l'éducation des petites filles et ont demandé de trouver des moyens permettant d'atténuer l'effet de ces facteurs.

46. Le représentant de l'UNESCO s'est félicité du haut niveau de participation de l'OUA à la Conférence et a rappelé les mesures prises, en collaboration avec l'UNICEF, pour l'organiser. Il a demandé à l'OUA d'accorder son soutien politique à cette question. Il a aussi souligné que les Etats membres africains devraient élaborer des plans d'action nationaux donnant spécifiquement la priorité et la même chance à l'éducation des petites filles.

47. Il a fait remarquer que l'UNESCO était disposée à apporter le capital de démarrage aux pays africains pour les aider à mettre en oeuvre la Déclaration, et à mobiliser des fonds provenant d'autres sources pour compléter leurs apports nationaux. En conclusion, il a déclaré qu'il était absolument nécessaire d'élaborer un plan africain concerté et bien coordonné, qui serait distribué dans toutes les instances internationales en vue de solliciter et de mobiliser leur soutien.

48. La Déclaration a été complétée par celle du délégué de l'UNICEF, qui en soutenant la Déclaration, a mis l'accent sur l'importance de l'éducation des filles et des femmes et sur leur contribution au développement de nos sociétés. Il a également déclaré qu'un mécanisme de suivi doit être mis en place dans les Etats membres.

49. Le représentant de la CEA a confirmé que la Déclaration est conforme aux programmes de mise en valeur des ressources humaines, de la Commission, ainsi qu'à ceux contenus dans l'Agenda 21 et que, de ce fait, elle devrait être soutenue.

50. Enfin, le Comité a recommandé d'approuver la Déclaration de Ouagadougou, en exprimant sa gratitude au Gouvernement du Burkina Faso pour avoir pris l'initiative de convoquer la Conférence sur l'Education des Filles.

Point III (2) : Rôle de la Confédération Panafricaine des Employeurs dans l'actuelle phase critique du Développement de l'Afrique CM/1764 (LVIII) Add. IV (point proposé par l'Egypte)

51. Il a été décidé que ce point soit renvoyé à la prochaine session de la Commission du Travail de l'OUA, qui est l'organe compétent en la matière.

Point III (3) : Situation des pays les moins avancés CM/1764 (LVIII) Add. V (Point proposé par le Soudan).

52. Ce point a été proposé et introduit par le délégué du Soudan en sa capacité de coordonnateur du Groupe des Etats les Moins Avancés à Genève. Il a indiqué que la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés tenue en 1990 à Paris avait adopté un Plan d'Action dans lequel les Pays les Moins Avancés s'étaient engagés à appliquer certaines réformes dans leurs activités et programmes économiques. Les pays développés de leur côté également s'étaient engagés à apporter leur support dans la mise en oeuvre des réformes.

53. L'on constate cependant que trois ans après l'adoption du

Plan d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés, les Pays Développés n'ont pas tenu leurs engagements. Etant donné que la

plupart des Pays les Moins Avancés se trouvent en Afrique, le Groupe Africain de Genève a jugé opportun de sensibiliser le Conseil des Ministres ainsi que le Sommet sur le dossier afin que le dialogue qui avait été établi puisse être maintenu et que les partenaires au développement des PMA puisse tenir à leur engagement, visant à mettre en terme au déclin socio-économique des PMA.

POINT III (4) : RAPPORT SUR LE COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)
POUR L'INSTAURATION DE LA PAIX ET D'UN MONDE
MEILLEUR PAR LE SPORT (PROPOSE PAR LE
NIGERIA) DOC. CM/1754 (LVII) ADD. VI

54. Le rapport sur ce point a été présenté par le délégué du Nigéria qui a rappelé qu'avant l'ouverture des Jeux Olympiques à Barcelone, Espagne, en Juillet 1992, le CIO avait exprimé sa profonde préoccupation devant les souffrances humaines engendrées par les conflits armés dans le monde et a lancé un appel à la trêve olympique, conformément à une tradition de la Grèce antique en vue d'alléger ces souffrances. Il a déclaré que le Mouvement Olympique, profondément préoccupé par toutes les souffrances humaines, se donne pour objectif d'accorder une contribution spéciale à la compréhension internationale et à la paix dans le monde. L'appel lancé par le CIO a été signé par 184 Comités olympiques nationaux, dont 41 comités africains et présenté en février 1993 par le Secrétaire Général des Nations Unies.

55. Le délégué du Nigéria a fait mention de la conviction du CIO selon laquelle le monde avait d'urgence besoin d'observer une trêve obligatoire durant les Jeux Olympiques. Le CIO a ainsi entrepris la mobilisation de tous les membres de la famille olympique en vue d'assurer le plein succès de cette entreprise. A cet effet, le Délégué du Nigéria a indiqué qu'il sera demandé à l'Assemblée Générale des Nations Unies d'adopter une résolution en faveur de la trêve olympique lors de sa 48ème session et de proclamer 1994, Année du Sport et de l'Olympisme, en commémoration du 100ème anniversaire de la fondation du CIO. A la lumière de ce qui précède, il a demandé à la réunion de soutenir l'appel lancé pour une "trêve olympique" en adoptant une résolution à cet effet et en veillant à ce que l'OUA et d'autres organisations conjuguent leurs efforts pour répondre à cet appel.

56. Le représentant du Conseil supérieur du Sport en Afrique b(CSSA) a réitéré l'appel lancé par le CIO et a soutenu le point de vue de la délégation du Nigéria. Un certain nombre de délégations ont par la suite félicité le CSSA d'avoir souligné l'importance et la contribution du sport pour l'édification de la paix et pour le développement. Un appel a été lancé aux Etats membres pour qu'ils soutiennent le CSSA en apportant régulièrement leurs contributions au budget du CSSA, pour permettre à ce dernier de mettre en oeuvre efficacement ses programmes et ses activités. La réunion, a en outre, convenu qu'une résolution sur l'appel lancé par le CIO soit soumise au Conseil pour adoption.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1993-06-21

RAPPORT DE LA COMMISSION "B"

OUA

<https://archives.au.int/handle/123456789/6612>

Downloaded from African Union Common Repository